

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Stéphanie DELORME, Frédéric GODBARGE, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_096 : ADMINISTRATION GENERALE / MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, SUITE À LA DÉMISSION DE MADAME CHRISTELLE CHASTEL

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

Vu la loi du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap et plus spécialement son article 46, qui insère un article L.2143-3 au Code Général des Collectivités Territoriales ;

En application de l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être créé une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées, présidée par Monsieur le Président ou son représentant, et composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, représentants de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) compétent, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes en situation de handicap.

Par la délibération n° DEL_2020_078 en date du 30 juillet 2020, le Conseil Communautaire a procédé à la création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées, et a fixé sa composition comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Président : Pierre MATHONIER	Président délégué : Alain COUDON
Sébastien PRAT	Christelle CHASTEL
Jean-François BARRIER	Bernadette GINEZ
Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC	Evelyne LADRAS
Angélique MARTINS	Bernard BERTHELIER
Philippe MARIOU	Nathalie GARDES

Pour rappel, participent à cette Commission, les associations suivantes :

- ADAPEI,
- Association des Paralysés de France (APF),
- Association « Voir Ensemble »,
- Association Française contre les Myopathies (AFM),
- Association de Réadaptation et Défense des Devenus Sourds et des Malentendants (SURDI15).

Madame Christelle CHASTEL, par courrier en date du 9 mars 2023, a fait part de sa démission de ses fonctions d'adjointe au Maire et de son mandat de conseillère municipale de la Commune de Vézac. Le Préfet du Cantal, qui est l'autorité compétente en ce domaine, a accepté cette démission qui a pris effet le 23 mars 2023.

Le mandat de conseiller communautaire étant lié à celui de conseiller municipal (article L.273-5 du Code Électoral), Madame CHASTEL n'est de fait plus conseillère communautaire depuis la date susdite.

Dès lors, le Conseil Communautaire doit procéder à la désignation, en vue de son remplacement, d'un(e) représentant(e) dans la Commission citée précédemment.

Aux termes de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de procéder à un scrutin public pour cette désignation.

Dès lors, il est proposé, conformément à la position du Bureau Communautaire réuni le 22 mai 2023, la candidature ci-dessous :

- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées :

Madame Stéphanie DELORME est proposée en tant que membre suppléant pour la CABA en remplacement de Madame Christelle CHASTEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider la nouvelle composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes en situation de Handicap, telle que présentée ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 015-241500230-20230629-DEL_2023_096-DE

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.